

Rapport Druais sur la Médecine générale : le « virage ambulatoire », effet d'annonce ou vraie réforme ?

Le Professeur Pierre-Louis Druais, Président du Collège de la Médecine Générale (CMG), a rendu son rapport le 9 mars, en réponse à la commande de la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, visant à « *donner au médecin généraliste et au médecin traitant toute leur place dans notre système de soins et améliorer le parcours des patients en ville* ».

Ce rapport reprend des travaux réalisés depuis de nombreuses années tant au niveau national qu'international, et s'appuie sur les productions et propositions de professionnels de santé, de représentants institutionnels et d'experts dans le champ de la santé.

C'est un document d'étape qui assied la reconnaissance institutionnelle de la discipline Médecine générale, et doit servir de référence pour les nécessaires évolutions des soins primaires en France.

Le constat

L'organisation actuelle du système de soins français, issue de la loi de 1958, a développé une médecine de haut niveau, basée sur le développement de spécialités, voire d'hyper-spécialités. Mais, elle a trois caractéristiques :

- une organisation autour et par rapport à l'hôpital,
- l'absence de régulation des modalités de recours aux soins, avec ses conséquences sur tous les rouages du système,
- une prise en charge segmentée des patients, sans moyens dédiés à la coordination globale de leur parcours de santé.

Ce système dérégulé ne permet plus de faire face aux enjeux sanitaires (croissance des maladies chroniques, vieillissement de la population) et économiques (pertinence, sécurité et qualité des soins), et surtout laisse de plus en plus de personnes sur le « bord du chemin », avec la montée des inégalités sociales de santé.

Pour faire face à ces enjeux, à l'instar de beaucoup de pays européens, le système de santé français doit se réorganiser autour des soins de santé primaires, et proposer un modèle, définissant les niveaux de recours, en fonction des besoins de santé de la population.

Contact Presse

Collège de la Médecine Générale
20 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 01 47 45 13 55 - P : 06 15 69 72 92 - contact@lecmg.fr

Les propositions

Pour permettre le « virage ambulatoire », nécessaire adaptation de notre système de santé au 21^{ème} siècle, 12 propositions sont portées par le Collège de la Médecine Générale :

- Renforcer la hiérarchisation du système de santé autour des soins de santé primaires, en confortant la fonction traitante du médecin généraliste ;
- Impliquer l'hôpital et les établissements de soins et de santé dans le parcours de soins ;
- Inscrire le patient dans tous les dispositifs de soins et d'accompagnement sous la pleine responsabilité, l'accord et l'implication du médecin traitant ;
- Encourager les ARS à accompagner les professionnels au changement ;
- Faire de la convention nationale le lieu de la déclinaison opérationnelle des plans de santé publique, de la contractualisation, et des modalités de la formation et de l'accompagnement des professionnels ;
- Garantir à la Médecine générale une équité de traitement avec les autres disciplines médicales ;
- Au sein de l'ONDAM, définir un fond d'investissement dans l'organisation des soins primaires ;
- Créer au sein du Ministère de la Santé une direction des soins de santé primaires ;
- Définir un plan de nomination sur 10 ans d'enseignants de Médecine générale ;
- Refonder un système de Développement Professionnel Continu (DPC) utile et simple, dont l'organisation sera confiée à la profession et aux instances paritaires ;
- Impliquer les patients dans le recentrage du système de santé vers les soins primaires et définir avec eux un mode d'emploi du système ;
- Créer dans la Loi un chapitre « Médecine générale et soins primaires » qui regroupe toutes les mesures existantes ou les projets à venir.

Ces propositions doivent être intégrées dans la Loi de Santé 2015, et faire l'objet d'avancées et d'évolutions réglementaires. Le Collège de la Médecine Générale sera vigilant.

Les propositions du rapport Druais seront présentées et suivies d'un débat lors d'une session dédiée du 9^{ème} Congrès de la Médecine Générale

Session plénière du vendredi 27 mars, de 16h30 à 18h00

Palais des Congrès de Paris

www.congresmg.fr

Contact Presse

Collège de la Médecine Générale
20 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 01 47 45 13 55 - P : 06 15 69 72 92 - contact@lcmg.fr

